



Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le

SLO 56

ID : 033-213300700-20210525-202128-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/05/2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Renaud CHEIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Mme Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Mme Sanchez Catherine

**Etaient absent excusé :** Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Gilles RODRIGUEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Audrey JOLLY.

**Secrétaire de séance :** M. LASSALLE Jacques

**Finances 2021/28 N°18  
FDAEC 2020**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votés par le Conseil Départemental au cours de son Assemblée plénière.

La réunion cantonale, présidée par Madame GOT, Conseillère Départementale, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 12 642.00. €

Pour ce qui est des travaux de voirie et des autres investissements, le financement propre de la commune doit être égal à 20 % minimum du montant des travaux ou des autres investissements.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal

**DECIDE à l'unanimité**

de réaliser en 2021 l'opération suivante :

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le

SLO 57

ID : 033-213300700-20210525-202128-DE

## INVESTISSEMENT

- Broyeur 7 084 € HT
- Photocopieur RICOH 5 000 € HT
- Armoire forte 3 154 € HT

- **De demander** au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 12 642 €
- **D'assurer** le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 2 596 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRACH' at the top and 'Arrière-Médoc' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive 'D. Phoenix'.